

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A280

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général 2015

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_05

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général 2015
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture et la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur le Budget Général de la CPA pour 2015.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- de réviser les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme ;

1. OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il convient de créer l'autorisation de programme suivante :

DIRECTION	LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM4- 2015	CP 2015	CP2016	Reste à financer
Travaux d'infrastructures communautaires	Aix Pôle d'Activité rue Hennebique	DI305AP12	1 000 000	1 000	0	999 000
Sports	Lac de Peyrolles (plan d'eau Plantain)	DI602AP	2 400 000	0	1 800 000	600 000
Bâtiments	Centre opérationnel collecte OM Aix Centre Barida	DI4532AP	10 000 000	50 000	50 000	9 900 000

➤ **Travaux d'infrastructures communautaires :**

Aix Pôle d'Activités rue Hennebique :

La Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de remise en valeur du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence et notamment prévoir la requalification totale de la rue François Hennebique et de l'impasse Eugène Freyssinet. Les études de faisabilité réalisées en 2015 ont abouti à la validation d'un programme. Afin de poursuivre les études et de réaliser les travaux de réhabilitation, il convient d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 €.

➤ **Sports : Lac de Peyrolles (plan d'eau de Plantain)**

Doublement du parking vers l'ouest : 1.7 M€

Au vu de la forte affluence en été, le parking est vite saturé. À la lumière du surcroît d'activité qui a été généré par les nouvelles installations et qui pourrait survenir suite aux nouveaux investissements à venir, il est proposé de doubler le parking de l'autre côté du mail piéton.

La surface de l'extension représente environ 13 000 m² et est prévue sur une parcelle appartenant à la CPA, actuellement occupée par un agriculteur (convention SAFER).

Restauration de la ferme des tilleuls : 700 000 €

L'évolution du site nécessite un minimum de locaux administratifs sur place pour assurer correctement la gestion de l'activité ainsi que l'accueil des publics et des personnels en poste sur le site.

En effet, sont nécessaires : bureaux, salle de réunion, multiples salles de stockage (matériaux de construction, bouées et lignes d'eau, engins, atelier, vestiaires des personnels...).

La « Ferme des Tilleuls » accueille partiellement ces fonctionnalités mais elle est en semi-ruine. Sur demande de la commission de sécurité, la moitié de ces locaux ne sont plus accessibles aux personnels sur site et nécessitent une restauration.

Il convient donc d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 2,4M€ pour les travaux à réaliser sur ce site.

➤ **Bâtiments :**

Centre opérationnel de la collecte des OM Aix Centre Barrida :

La construction d'un nouveau centre opérationnel de la collecte des OM du secteur centre sur le site de Barida à Aix-en-Provence est actée lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2015.

L'équipement comprendra l'ensemble des locaux du personnel pour les équipes de collecte (175 personnes) : parking, bureaux administratifs, vestiaires, sanitaires...

Sera également prévu un bâtiment abritant l'ensemble des 45 bennes à ordures ménagères, un espace pour leur entretien mécanique et des locaux de stockage du matériel technique ainsi qu'une aire de stockage de conteneurs.

Le montant de l'autorisation de programme nécessaire à la réalisation de cette opération est de 10 M€.

2. RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations ci-dessous doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM3 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM4- 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
Construction piscine de Venelles	DI432AP	27 600 000	700 000	28 300 000	3 225 574	19 800 000	4 774 426	500 000	
Médiathèque Intercommunale de Pertuis	DI430AP	10 500 000	4 690 000	15 190 000	3 327 334	8 400 000	3 000 000	462 666	
Bâtiments									
Châteauneuf Le Rouge / Muscatelle Tr2 -	DI323AP	1 000 000	-690 000	310 000	293 503	15 000			1 497
Plan de Campagne - Pont Ch Rigons	DI335AP5	5 000 000	4 000 000	9 000 000	0	350 000			8 650 000
Travaux d'infrastructures communautaires									
Aix contournement Sud	DI5521AP	17 000 000	4 000 000	21 000 000	20 000	5 495 105	0		15 484 895
Aménagements de voiries									
ENTREES DE VILLE AP GLOBALE	DI50AP12	62 000 000	14 000 000	76 000 000	5 229 736	13 370 000	11 100 000	15 000 000	31 300 264
Entrées de ville									
Contrat de développement Vauvenargues	DI71832A	1 523 800	-1 300	1 522 500	0	50 000	30 000	491 313	297 500
Contrat de développement Saint Paul Lez Durance	DI71830A	2 371 300	50	2 371 350	38 997	700 000	700 000	613 500	94 950
Contrat de développement Jouques	DI71820A	3 190 300	-330 175	2 860 125	93 992	300 000	300 000	615 685	724 480
Contrat de développement Ventabren	DI71813A	4 000 000	676 950	4 676 950	104 614	700 000	700 000	587 375	410 000
Contrat de développement Rognes	DI71826A	4 290 000	3 517 530	7 807 530	0	200 000	100 000	1 453 600	1 100 000
Contrat de développement Saint Cannat	DI71828A	4 510 000	1 490 000	6 000 000	0	500 000	400 000	1 125 000	1 040 000
Contrat de développement Eguilles	DI71819A	4 700 000	2 046 475	6 746 475	932 573	800 000	800 000	1 056 500	1 550 000
Contrat de développement Puylobier	DI7189A	6 000 000	1 010 000	7 010 000	505 615	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000
Contrat de développement Meyrargues	DI71825A	6 111 900	-138 491	5 973 409	0	300 000	200 000	349 815	1 104 440
Contrat de développement Simiane Collongue	DI71831A	11 764 600	-600	11 764 000	42 580	500 000	500 000	2 767 500	1 742 500
Contrat de développement Bouc Bel Air	DI71816A	25 893 400	-3 000 425	22 892 975	834 284	1 000 000	800 000	4 861 334	3 989 000
Contrat de développement Pertuis	DI7186A	26 720 000	2 627 985	29 347 985	885 804	2 000 000	2 000 000	1 826 775	3 052 275
Contrat de développement Gardanne	DI71835A	44 196 050	-14 472	44 181 578	797 328	4 000 000	3 200 000	4 926 557	5 274 599
Appui aux communes									

➤ Bâtiments

Médiathèque de Pertuis: un rééchelonnement des crédits de paiement nécessite l'augmentation de l'AP de 4 690 000 €.

Piscine intercommunale de Venelles: la réalisation d'un parking de 150 places supplémentaires à la demande de la commune de Venelles induit une augmentation de l'AP de 700 000 €.

➤ Travaux d'infrastructures communautaires

Plan de Campagne, chemin des Rigons: la prise en compte de l'opération globale du secteur des Rigons comprenant la réalisation de 2 ponts (un sous la voie ferrée et un sous l'A51), la reprise du bassin de rétention de la DirMed, la création d'un collecteur pluvial sous le chemin des Rigons et la réalisation d'une voirie nouvelle entre la RD543 et l'avenue du barreau Nord-Sud, nécessite une augmentation de 4 M€ passant ainsi l'AP à un montant global de 9M€.

Châteauneuf-le-Rouge: l'opération étant terminée, un réajustement de l'AP est nécessaire par rapport au coût initialement estimé. Cela nécessite donc une diminution de 690 000 € passant l'AP à 310 000 €.

➤ **Aménagement de voiries**

Aix contournement sud : la validation du programme de l'opération du pont sur l'Arc induit une augmentation de l'opération globale du contournement sud, ce qui nécessite une augmentation de 4 M€ passant l'AP à 21 M€.

➤ **Entrées de villes**

De nouvelles demandes des communes, ainsi que des nouvelles estimations d'opérations existantes, conduisent à une augmentation de 14 M€ passant l'AP à un montant global de 76 M€.

➤ **Appui aux communes**

La mise en place de l'avenant n°1_2015 a conduit certaines communes à effectuer des ajustements à la hausse ou à la baisse sur la globalité de leur contrat. Il convient donc d'ajuster les autorisations de programme en conséquence.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2015_A234 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015 ;

VU l'avis de la commission finances et contrôle de gestion du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création de l'autorisation de programme suivante :

DIRECTION	LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM4- 2015	CP 2015	CP2016	Reste à financer
Travaux d'infrastructures communautaires	Aix Pôle d'Activité rue Hennebique	DI305AP12	1 000 000	1 000	0	999 000
Sports	Lac de Peyrolles (plan d'eau Plantain)	DI602AP	2 400 000	0	1 800 000	600 000
Bâtiments	Centre opérationnel collecte OM Aix Centre Barida	DI4532AP	10 000 000	50 000	50 000	9 900 000

➤ **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM3 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM4- 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
Construction piscine de Venelles	DI432AP	27 600 000	700 000	28 300 000	3 225 574	19 800 000	4 774 426	500 000	
Médiathèque Intercommunale de Pertuis	DI430AP	10 500 000	4 690 000	15 190 000	3 327 334	8 400 000	3 000 000	462 666	
Bâtiments									
Chateaneuf Le Rouge / Muscatelle Tr2 -	DI323AP	1 000 000	-690 000	310 000	293 503	15 000			1 497
Plan de Campagne - Pont Ch Rigons	DI335AP5	5 000 000	4 000 000	9 000 000	0	350 000			8 650 000
Travaux d'infrastructures communautaires									
Aix contournement Sud	DI5521AP	17 000 000	4 000 000	21 000 000	20 000	5 495 105	0		15 484 895
Aménagements de voiries									
ENTREES DE VILLE AP GLOBALE	DI50AP12	62 000 000	14 000 000	76 000 000	5 229 736	13 370 000	11 100 000	15 000 000	31 300 264
Entrées de ville									
Contrat de développement Vauvenargues	DI71832A	1 523 800	-1 300	1 522 500	0	50 000	30 000	491 313	297 500
Contrat de développement Saint Paul Lez Durance	DI71830A	2 371 300	50	2 371 350	38 997	700 000	700 000	613 500	94 950
Contrat de développement Jouques	DI71820A	3 190 300	-330 175	2 860 125	93 992	300 000	300 000	615 685	724 480
Contrat de développement Ventabren	DI71813A	4 000 000	676 950	4 676 950	104 614	700 000	700 000	587 375	410 000
Contrat de développement Rognes	DI71826A	4 290 000	3 517 530	7 807 530	0	200 000	100 000	1 453 600	1 100 000
Contrat de développement Saint Cannat	DI71828A	4 510 000	1 490 000	6 000 000	0	500 000	400 000	1 125 000	1 040 000
Contrat de développement Eguilles	DI71819A	4 700 000	2 046 475	6 746 475	932 573	800 000	800 000	1 056 500	1 550 000
Contrat de développement Puylobier	DI7189A	6 000 000	1 010 000	7 010 000	505 615	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000
Contrat de développement Meyrargues	DI71825A	6 111 900	-138 491	5 973 409	0	300 000	200 000	349 815	1 104 440
Contrat de développement Simiane Collongue	DI71831A	11 764 600	-600	11 764 000	42 580	500 000	500 000	2 767 500	1 742 500
Contrat de développement Bouc Bel Air	DI71816A	25 893 400	-3 000 425	22 892 975	834 284	1 000 000	800 000	4 861 334	3 989 000
Contrat de développement Pertuis	DI7186A	26 720 000	2 627 985	29 347 985	885 804	2 000 000	2 000 000	1 826 775	3 052 275
Contrat de développement Gardanne	DI71835A	44 196 050	-14 472	44 181 578	797 328	4 000 000	3 200 000	4 926 557	5 274 599
Appui aux communes									

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général 2015

Inscrits	92
Votants	83
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre - L'ENFANT Jaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - de BOISSUTÈRE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015